



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom _____

Prénom

Qualité du signataire

Fait le

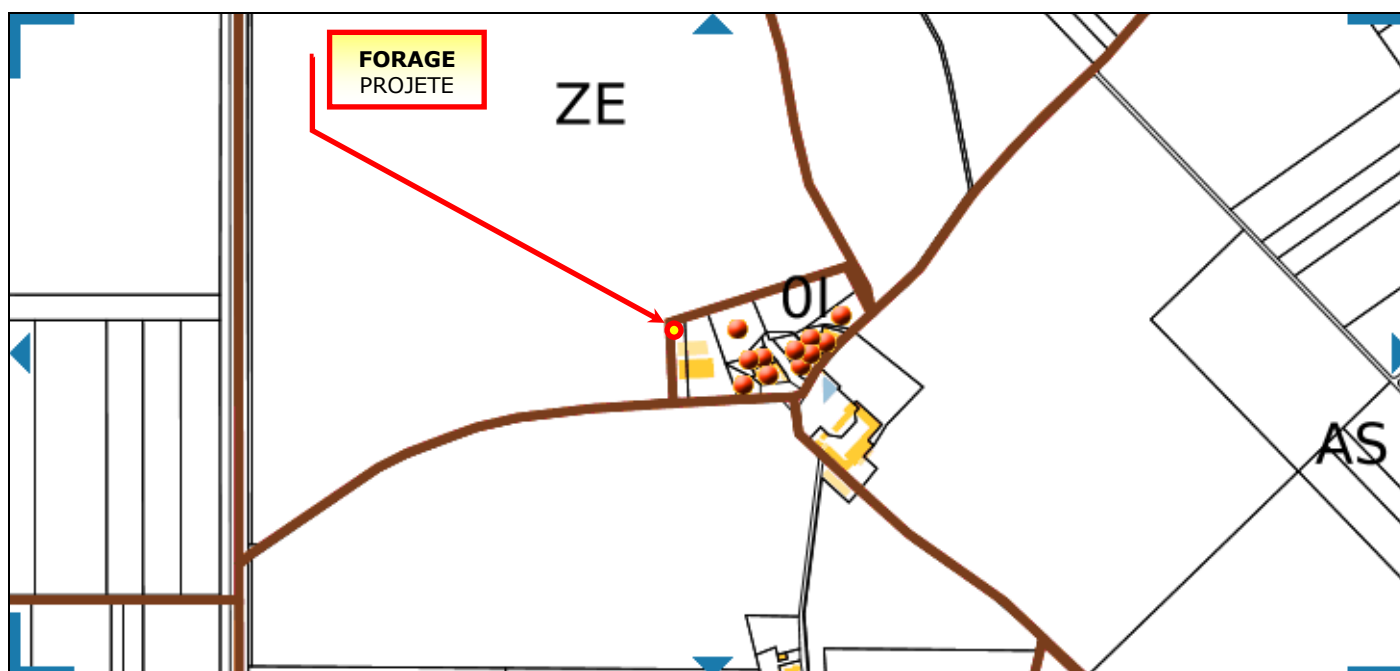
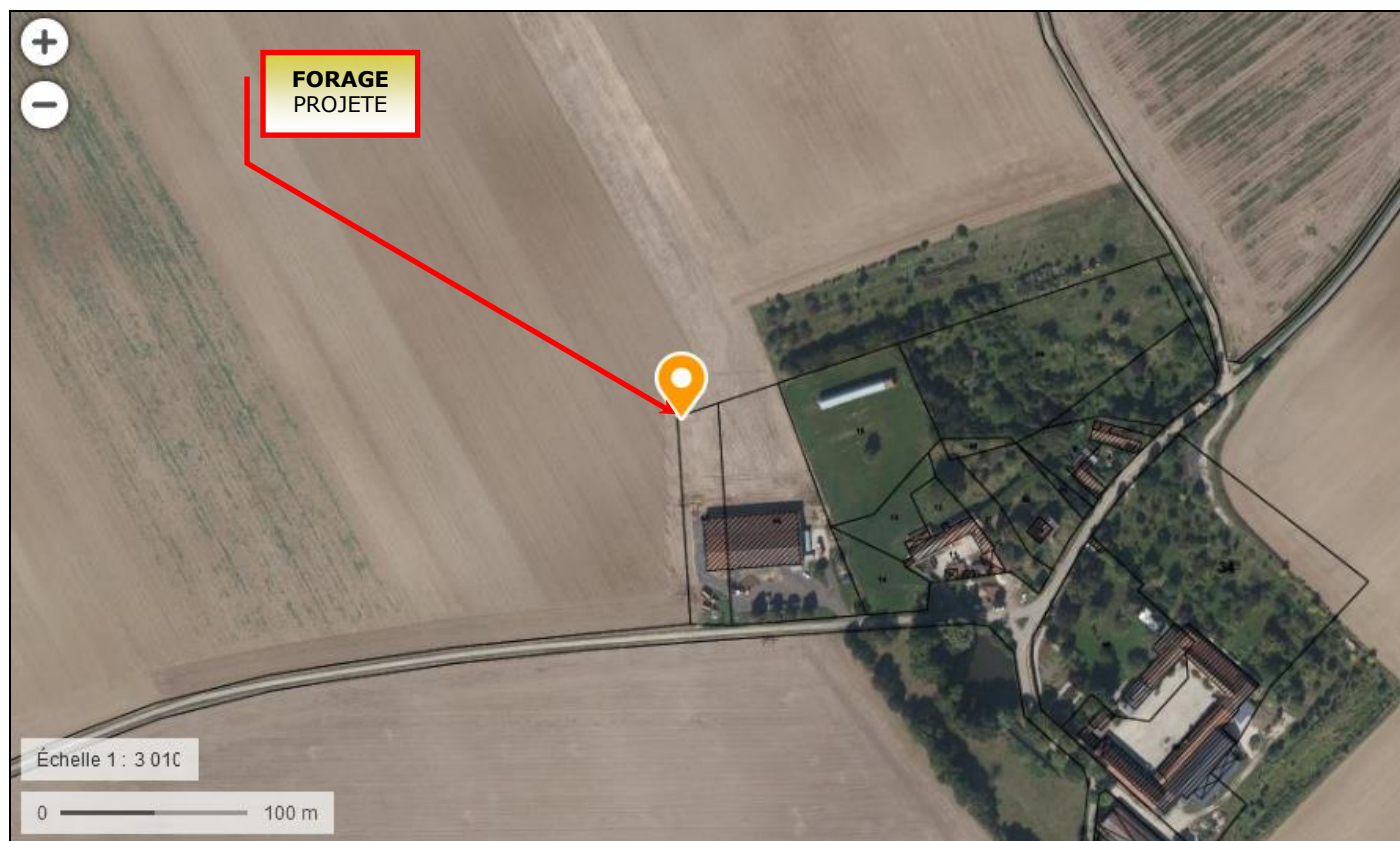
**BON
NION**

Signature
numérique de
BONNION
Date :
2025.06.02
09:10:36
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)



**SITUATION DU FORAGE PROJETE PAR
M^r Olivier GOGUE AU HAMEAU DE LA CHERAILLE
DANS LE PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL DE
LA COMMUNE DE SONCHAMP
(78)**



Département :
YVELINES

Commune :
SONCHAMP

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 17/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

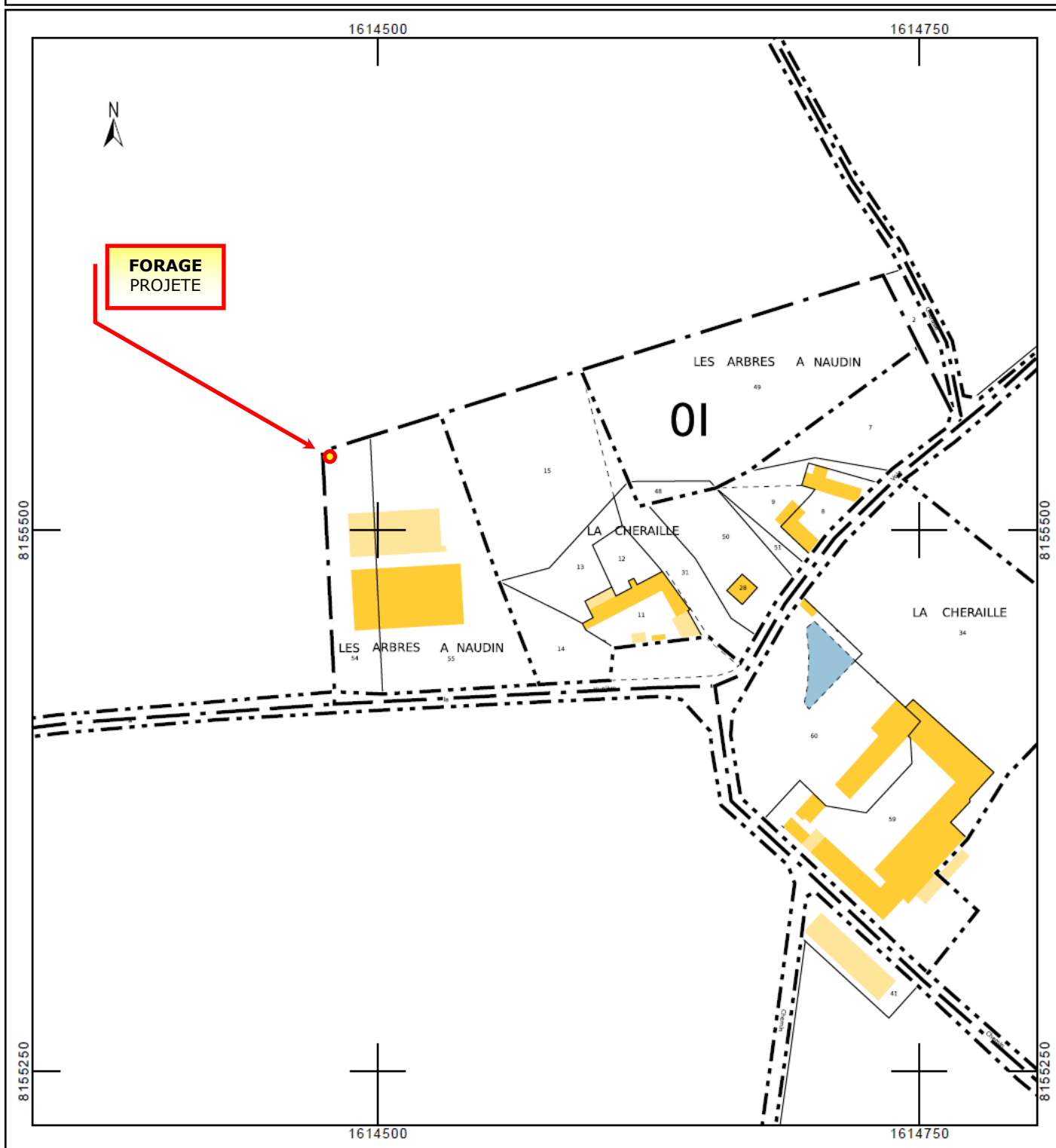
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01 34 94 16 00 -fax
ptgc.yvelines@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
YVELINES

Commune :
SONCHAMP

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

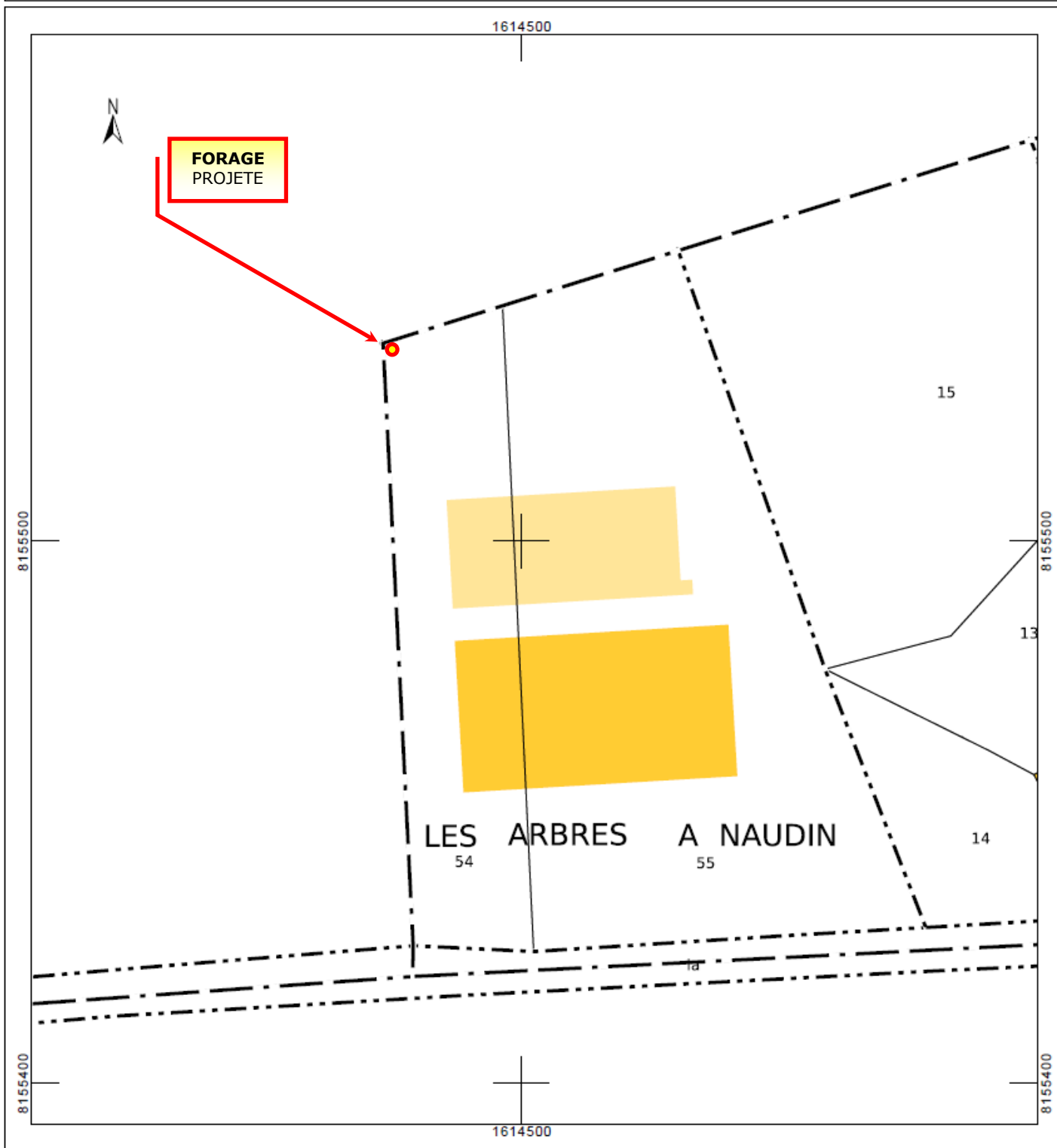
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

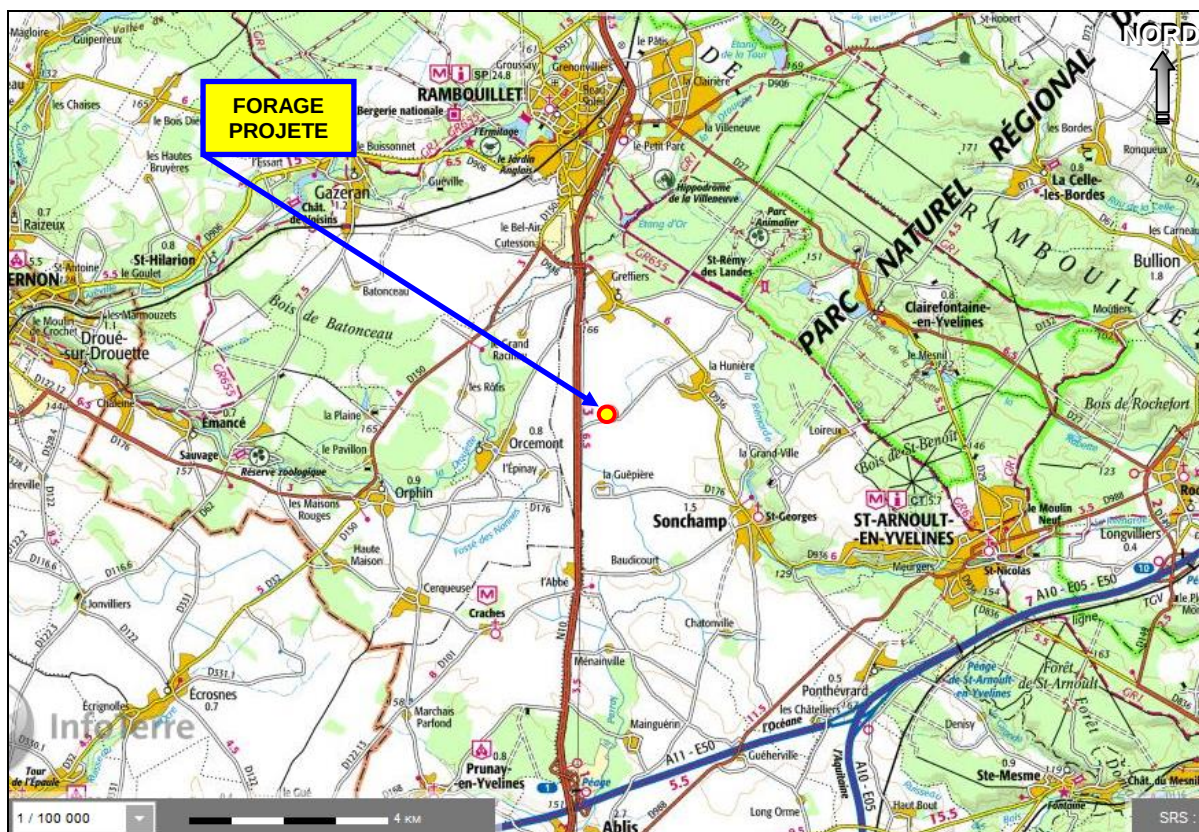
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01 34 94 16 00 -fax
ptgc.yvelines@dgif.finances.gouv.fr

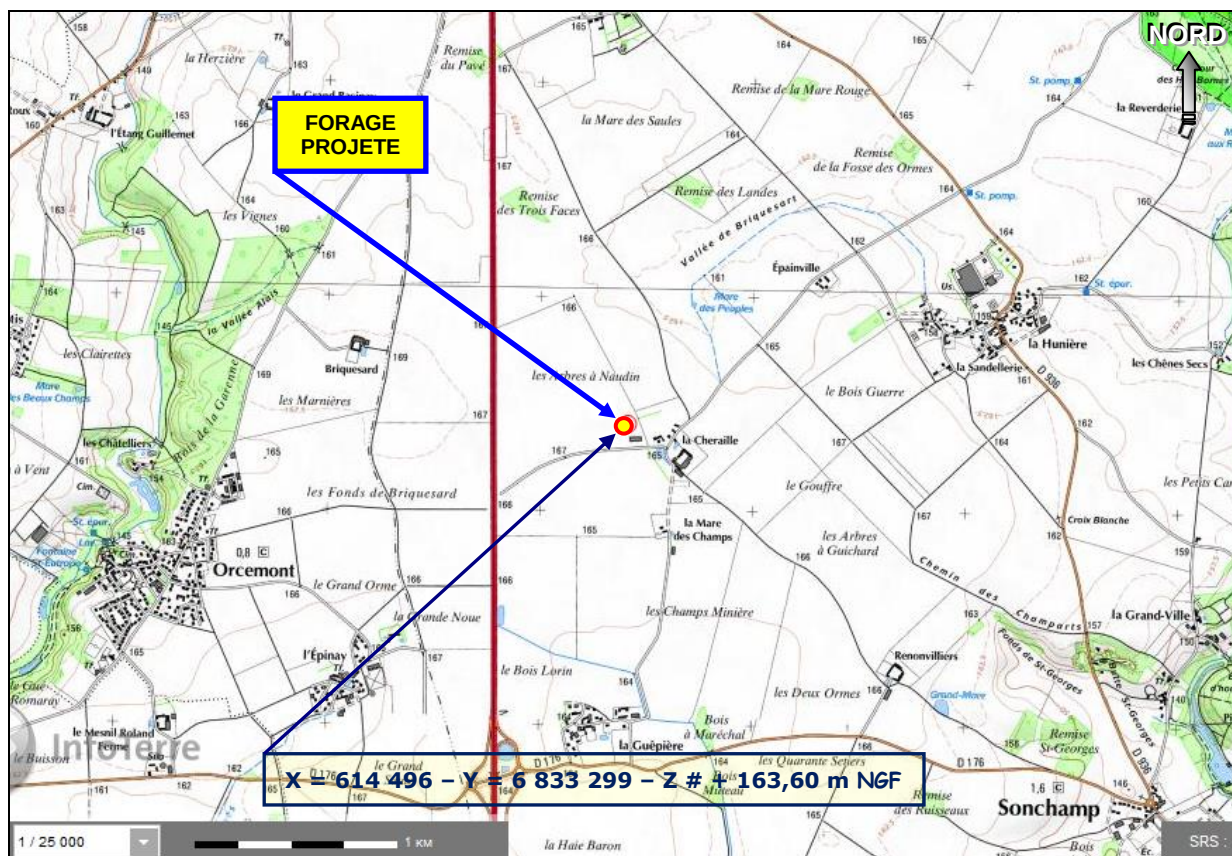
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





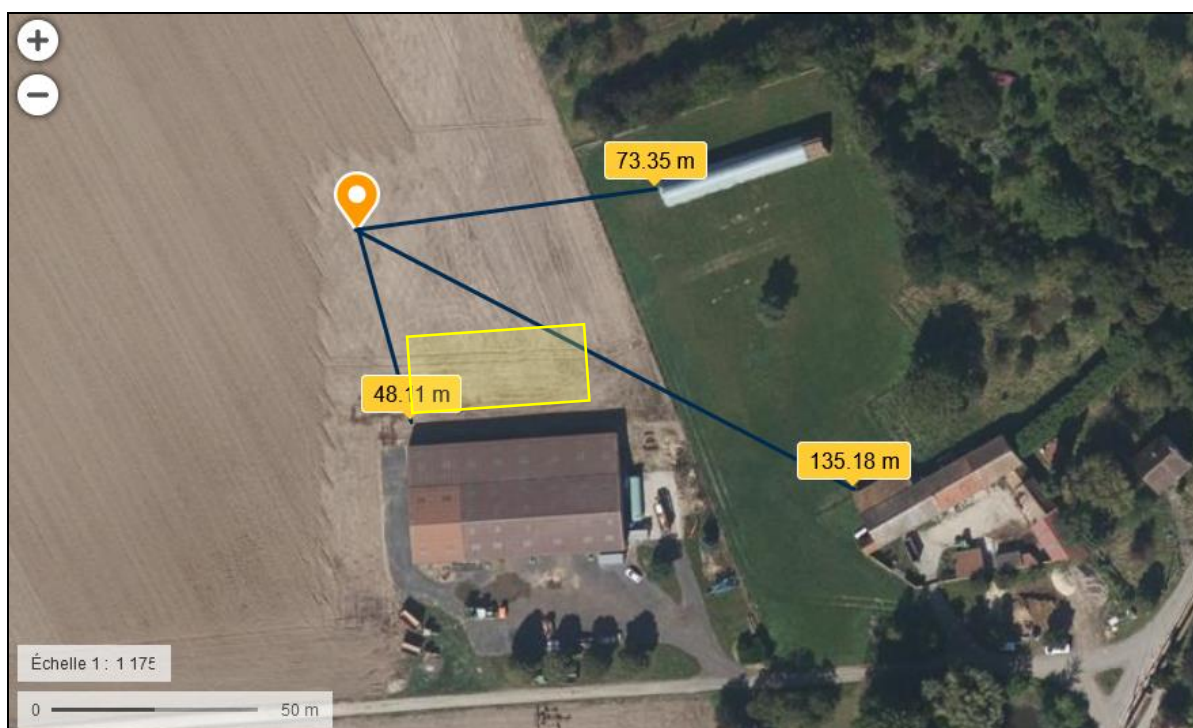
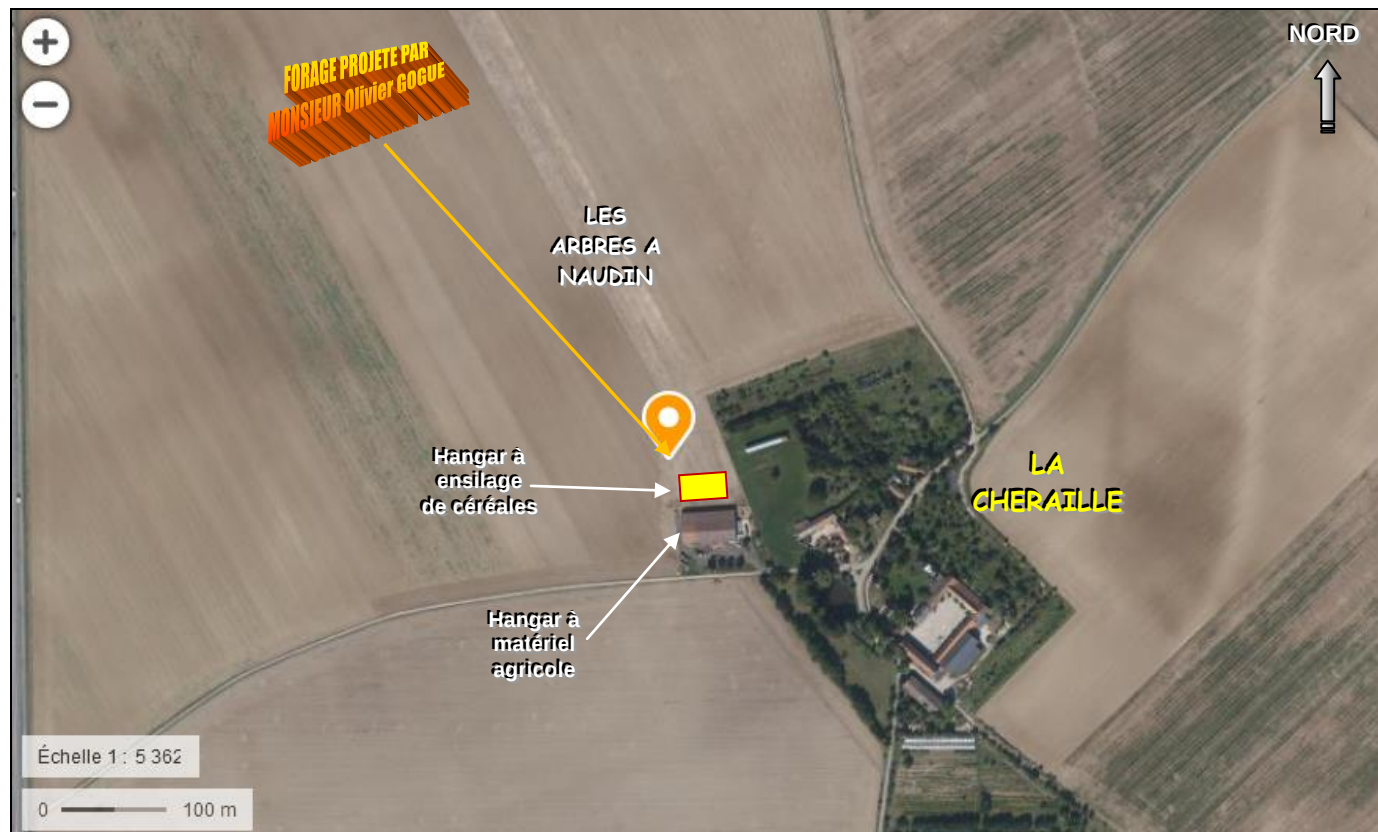
**Situation du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE à SONCHAMP (78)
sur un extrait de carte topographique de l'IGN à 1/100 000°
(Extrait de : infoterre.brgm.fr)**



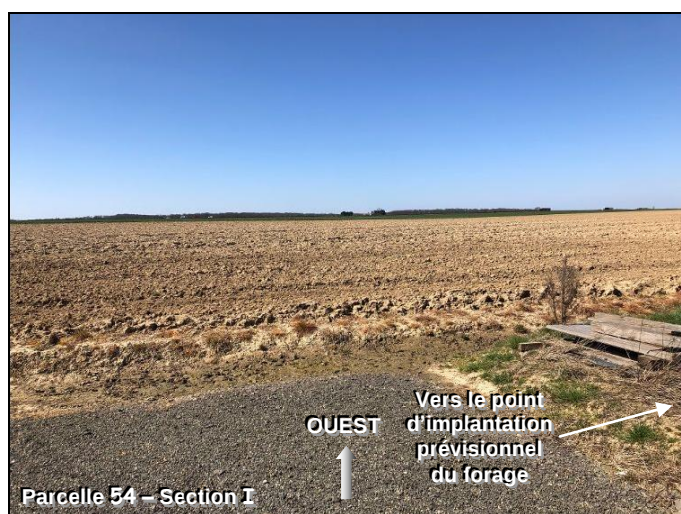
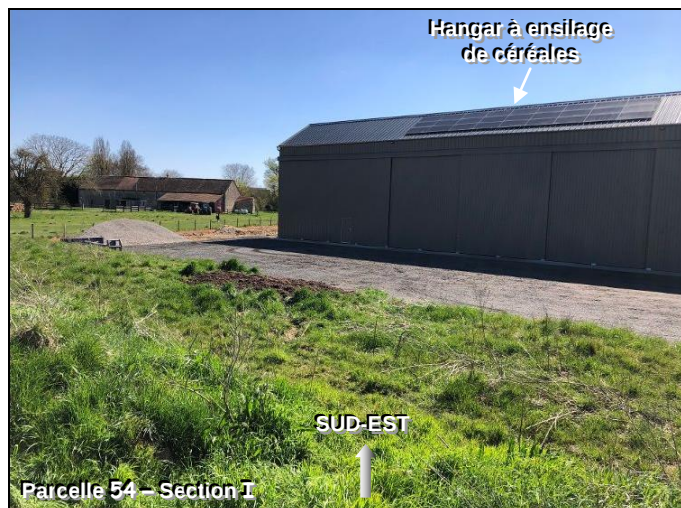
**Situation du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE au lieu-dit des ARBRES A NAUDIN
au hameau de LA CHERAILLE sur la commune de SONCHAMP (78)
sur un extrait de carte topographique de l'IGN à 1/25 000°
(Extrait de : infoterre.brgm.fr)**



**LOCALISATION SUR PHOTOGRAPHIES AERIENNES
ET APERÇUS DE L'ENVIRONNEMENT DU FORAGE
PROJETE PAR MONSIEUR Olivier GOGUE
AU HAMEAU DE LA CHERAILLE
(SONCHAMP - 78)**

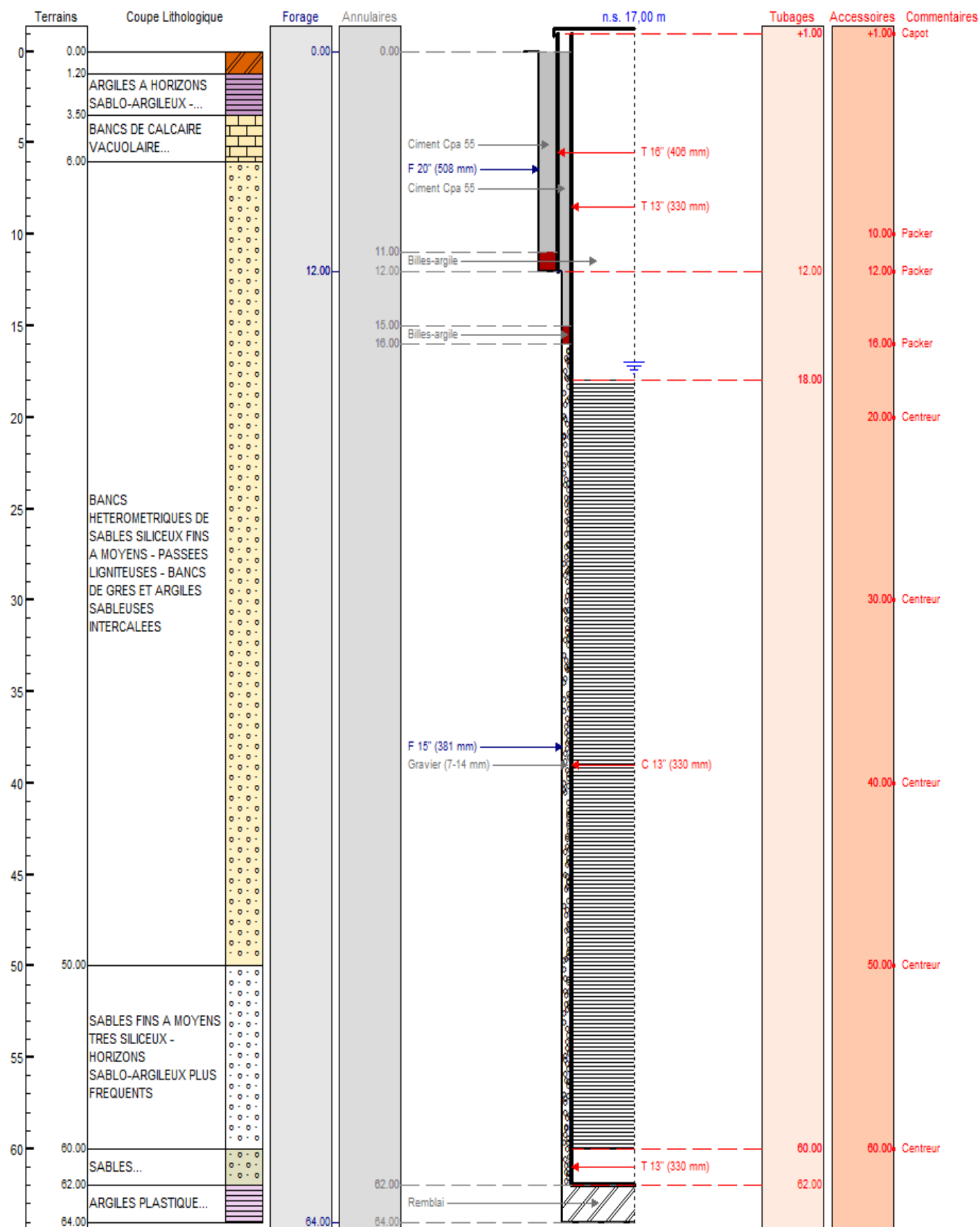


**Situation du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE au hameau de LA CHERAILLE
sur la commune de SONCHAMP (78) sur photographies aériennes de l'IGN**
(Extrait de : geoportail.gouv.fr)



**Aperçus de l'environnement du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE
au lieu-dit des ARBRES A NAUDIN depuis le point d'implantation
prévisionnel de l'ouvrage
(SONCHAMP – 78)**

(Photographies : M^r Olivier GOGUE – Mai-25)

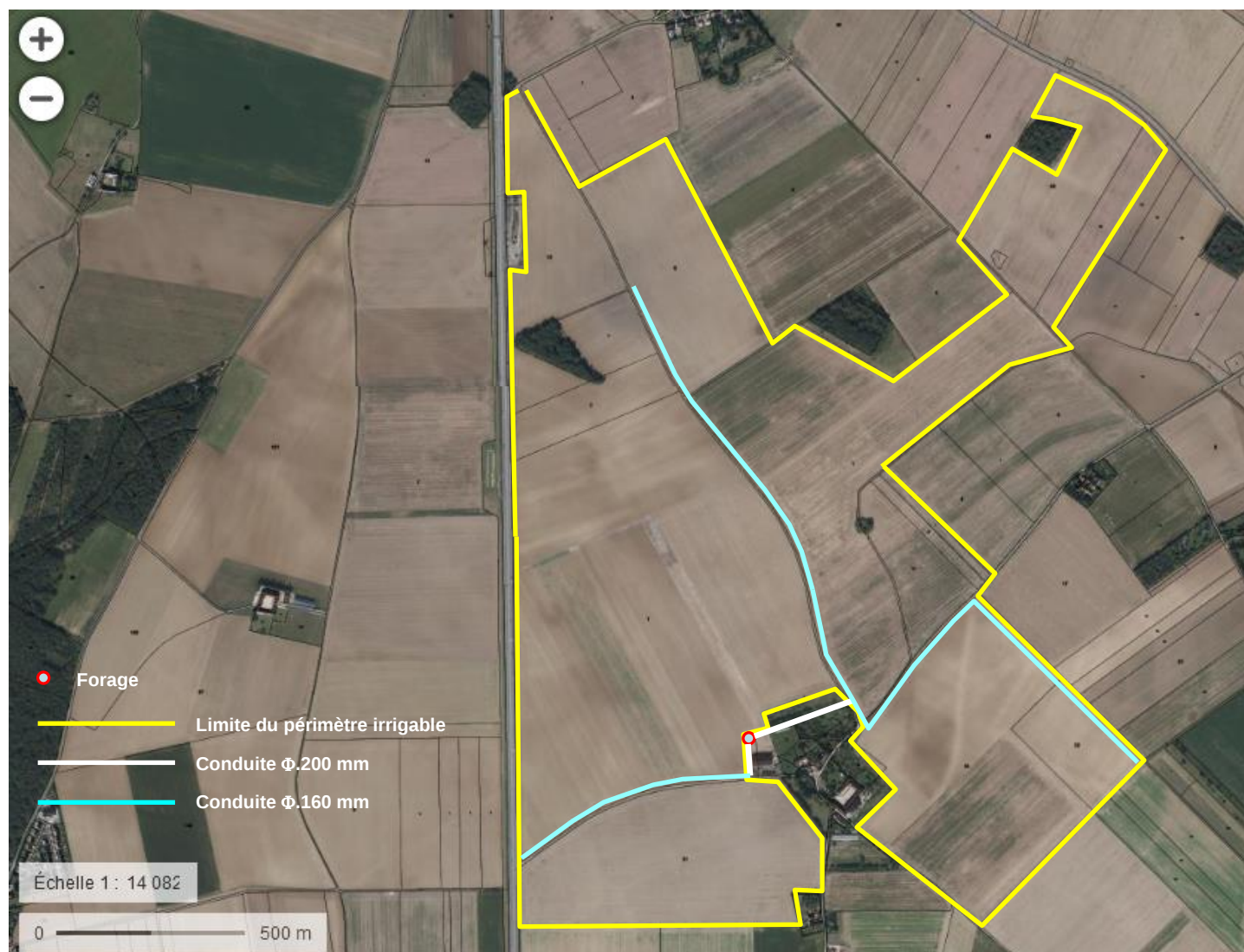


PROFONDEUR	NATURE DU TERRAIN	INTERPRETATION LITHOSTRATIGRAPHIQUE
De 0,0 m à 1,2 m	Terre + Limons silto-argileux à cailloutis.	QUATERNAIRE
De 1,2 m à 3,5 m	Argiles bariolées fréquemment mêlées à des sables et à des argiles du Burdigalien, à cailloux et blocs siliceux emballés et à bancs souvent plats de calcaire (d'Etampes) silicifié homogène ou celluleux.	FORMATION ARGILEUSE A MEULIERES DE MONTMORENCY (Aquitanien à Stampien supérieur)
De 3,5 m à 6,0 m	Bancs de calcaires, beiges à gris, vacuolaires ou compacts, plus ou moins silicifiés, à Limnées et à Planorbes, et marnes argileuses ocre à cailloutis calcaires.	CALCAIRE DE BEAUCE ET CALCAIRE D'ETAMPES (Aquitanien à Stampien supérieur)
De 6,0 m à 50,0 m	Sables siliceux fins à moyens, blancs à beiges, à passées ligniteuses, disposés en bancs hétérométriques et niveaux argiles sableuses – Bancs de grès siliceux en dalles possibles – Niveaux rubanés en tête (3 m).	SABLES ET GRES DE FONTAINEBLEAU (Stampien moyen à inférieur)
De 50,0 m 60,0 m	Sables fins à moyens, blancs, très siliceux – Horizons sablo-argileux plus fréquents.	
De 60,0 m à 62,0 m	Sables hétérométriques principalement grossiers avec galets de silex noirs vers la base – Niveaux calcaires possibles ?	SABLES ET GRES DU BREUILLET (Yprésien)
De 62,0 m à 64,0 m	Argiles plastiques sableuses bariolées à lentilles ligniteuses et cristaux de gypse.	ARGILE PLASTIQUE (Sparnacien)

**Coupe lithostratigraphique prévisionnelle du forage projeté
au hameau de LA CHERAILLE
(SONCHAMP – 78)**

	DIAMETRE INTERIEUR	DIAMETRE EXTERIEUR	HAUTEUR	NATURE
REALESAGE DU SONDAGE DE RECONNAISSANCE	Tricône Φ .508 mm (Φ .20")		12 m (0 à 12 m _{/sol})	ROTARY Boue
COLONNE ACIER	Φ .386 mm (Φ .15" _{2/10})	Φ .406 mm (Φ .16")	13 m (12 à +1 m _{/sol})	ACIER API
ETANCHEÏTE	A l'extrados de la colonne Acier sur packer PVC et bouchon d'argile		12 m (12 m _{/sol} à 0)	Coulis de ciment (CPA 55)
REALESAGE	Tricône Φ .381 mm (Φ .15")		62 m (12 à 64 m _{/sol})	ROTARY Boue
REMBLAIEMENT PIED DE FORAGE	–		2 m (64 à 62 m _{/sol})	Graviers + Compactonite
TUBAGE PLEIN FOND-PLAT	Φ .310 mm (Φ .12" _{1/4})	Φ .330 mm (Φ .13")	2 m (62 à 60 m _{/sol})	PVC
CREPINE F.E. Slot 0,5 mm	Φ .310 mm (Φ .12" _{1/4})	Φ .330 mm (Φ .13")	42 m (60 à 18 m _{/sol})	INOX AISI-304
TUBAGE PLEIN	Φ .310 mm (Φ .12" _{1/4})	Φ .330 mm (Φ .13")	19 m (18 à + 1 m _{/sol})	PVC
MASSIF SABLEUX ANNULAIRE	A l'extrados de la colonne de captage sur packer PVC et bouchon d'argile		47 m (62 à 15 m _{/sol})	Graviers de quartz roulés calibrés 7/14 mm (SILACQ)
ETANCHEÏTE			15 m (15 m _{/sol} à 0)	Coulis de ciment (CPA 55)

**Coupe technique prévisionnelle du forage projeté
au hameau de LA CHERAILLE
(SONCHAMP – 78)**



Limites des parcelles irrigables, linéaire prévisionnel du réseau de conduites de distribution et point d'implantation prévisionnel du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE au hameau de LA CHERAILLE sur la commune de SONCHAMP (78)

(Extrait de : geoportail.gouv.fr)



GéoSen

Bureau d'études géologiques

**ANNEXE 6 AU CERFA
OBLIGATOIRE**

07/06/2025 07:58

Visualisation cartographique - Géoportail

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 51' 00" E
Latitude : 48° 35' 37" N

M^r GOGUE Olivier
4 Bis la Cherville
78120 SONCHAMP

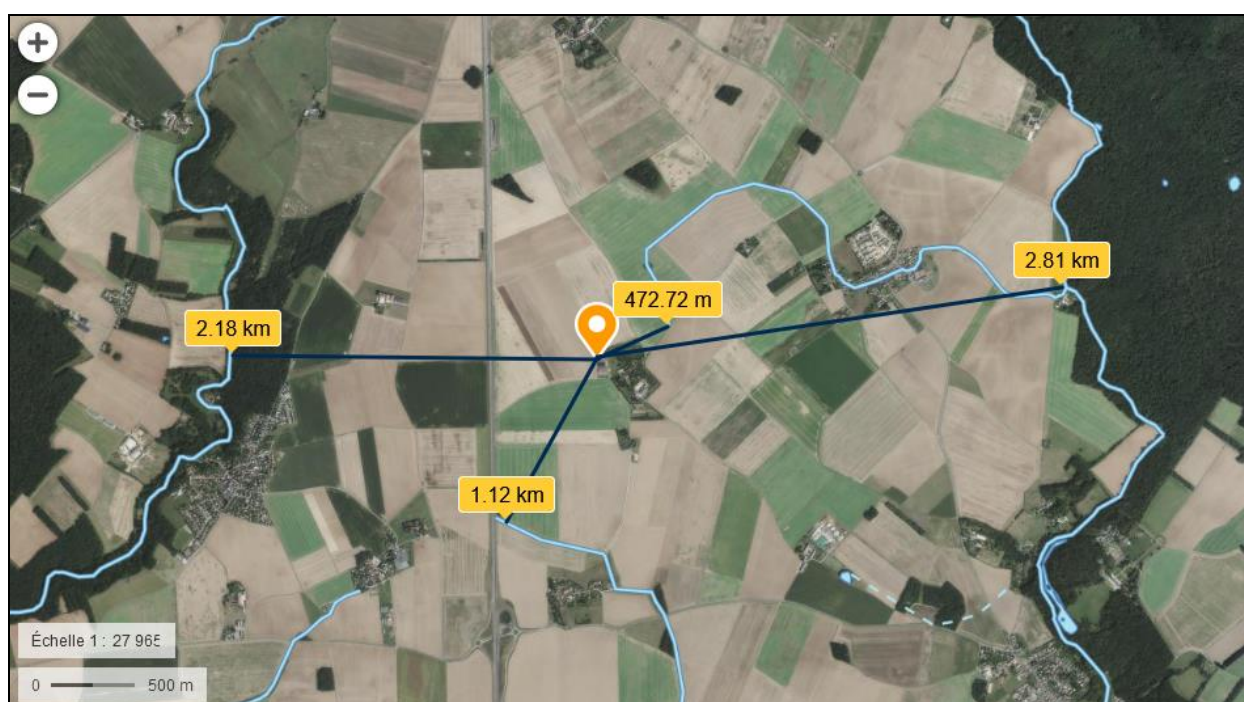
**Positionnement du forage projeté par rapport aux installations existantes
au hameau de LA CHERAILLE sur la commune de SONCHAMP (78)**

(Communication : Monsieur Olivier GOGUE)



**Précisions sur le positionnement du forage projeté par rapport aux installations existantes
au hameau de LA CHERAILLE sur la commune de SONCHAMP (78)**

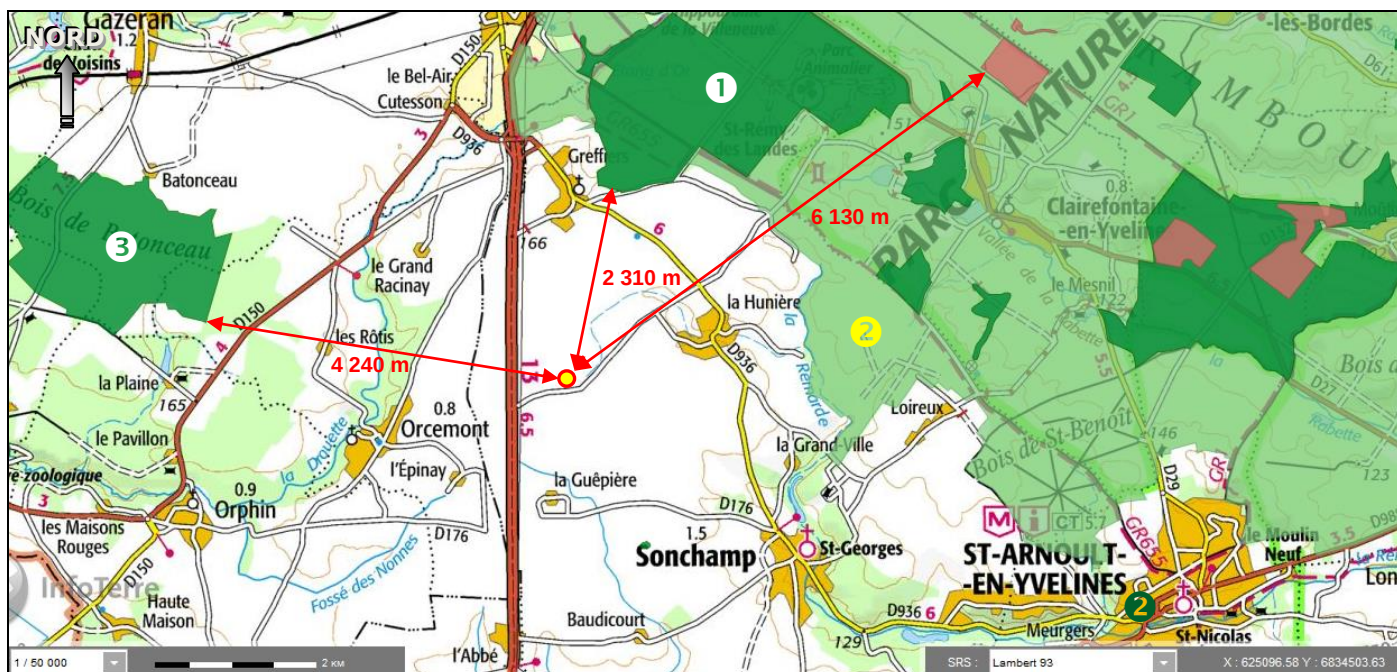
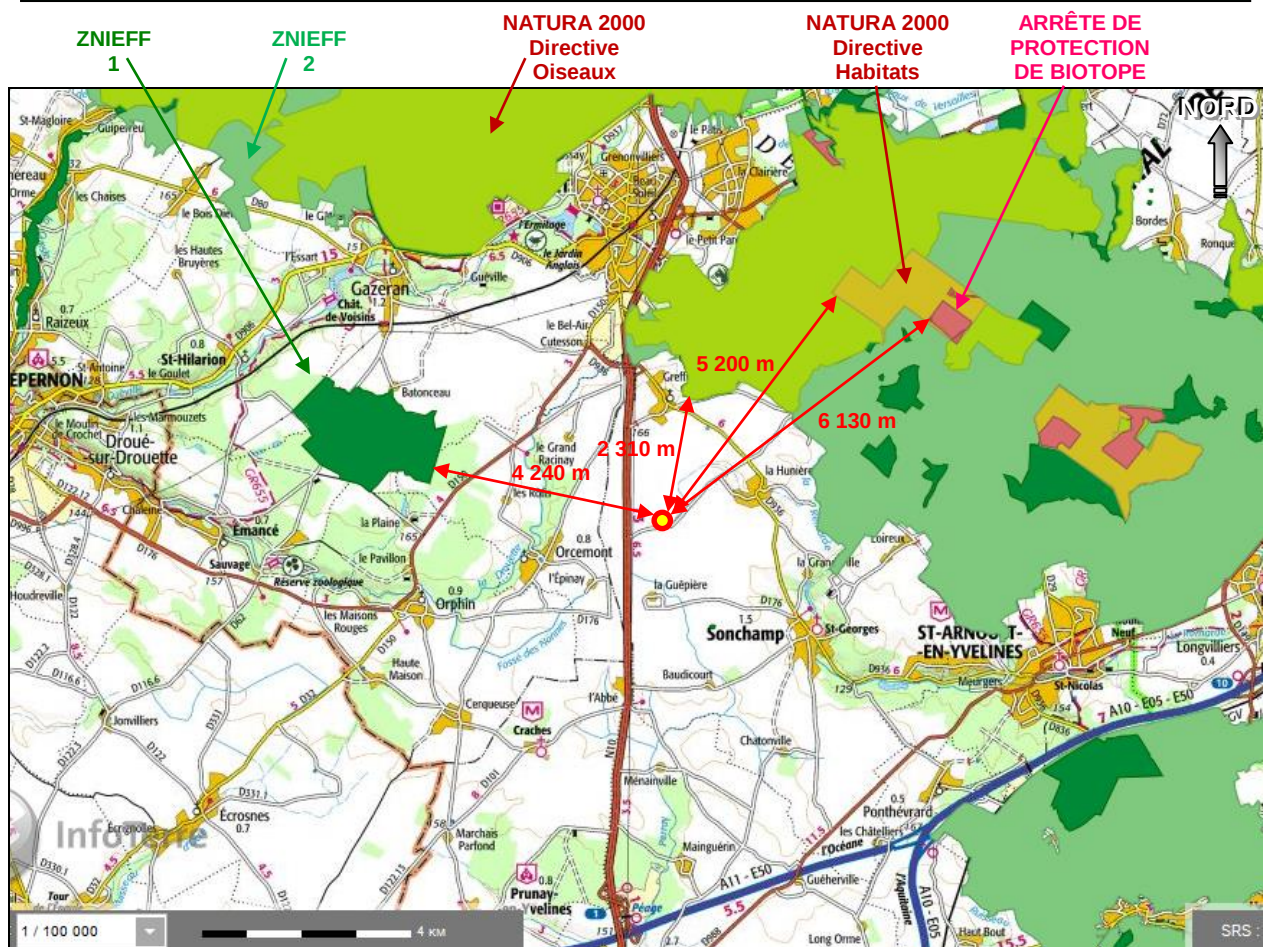
(Communication : Monsieur Olivier GOGUE



Positionnement du forage projeté par rapport au réseau hydrographique du secteur d'étude
 (Extrait de : geoportail.gouv.fr)



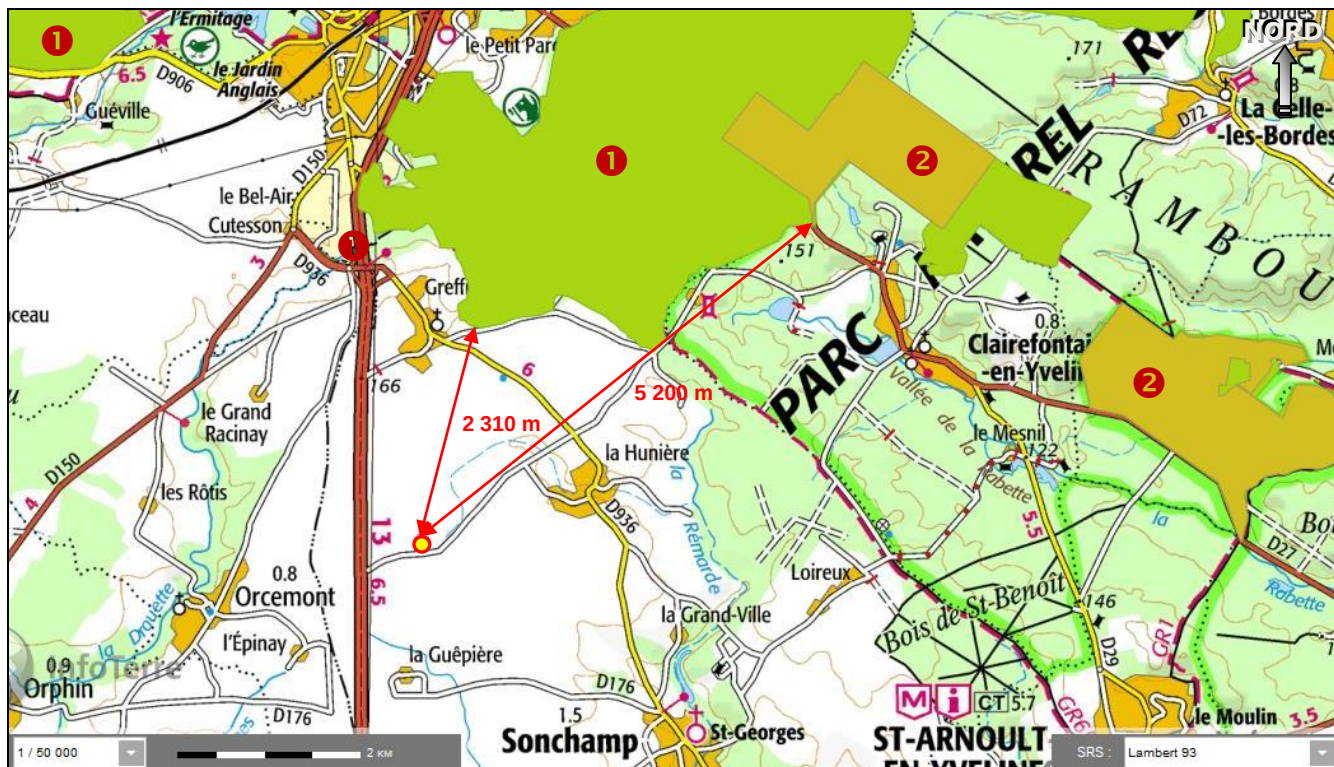
**SITUATION DU FORAGE PROJETÉ PAR MONSIEUR Olivier GOGUE A SONCHAMP (78)
PAR RAPPORT AUX ZONES ENVIRONNEMENTALES DU PATRIMOINE NATUREL REGIONAL
ET AUX NATURA 2000**



**Situation du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE à SONCHAMP (78) par rapport
aux zones du PATRIMOINE NATUREL REGIONAL et aux NATURA 2000 les plus proches**

(Extrait de : infoterre.brgm.fr)

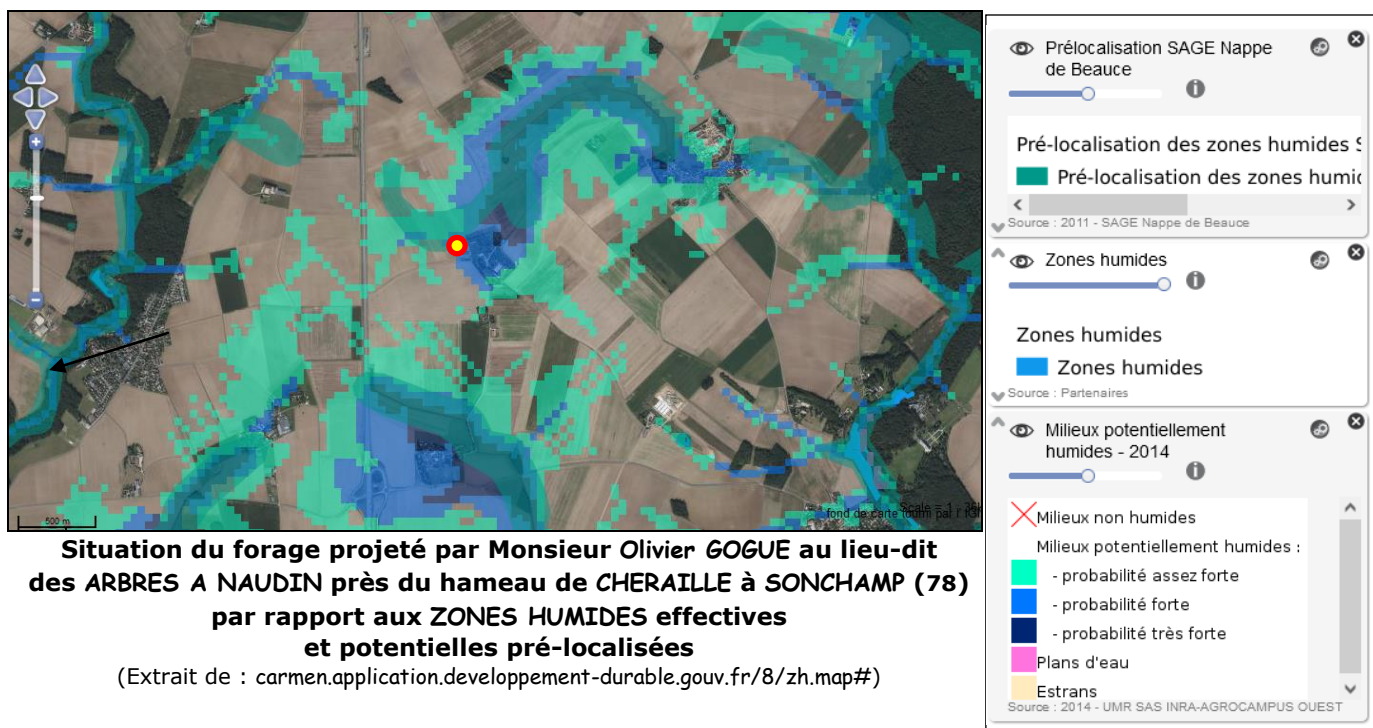
- ❶ ZNIEFF 1 : « Etang d'or et mare forestière du Bois de la Villeneuve » - ❷ ZNIEFF 2 : « Massif de Rambouillet sud-est »
- ❸ ZNIEFF 1 : « Mares et landes humides du Bois de Batonceau »

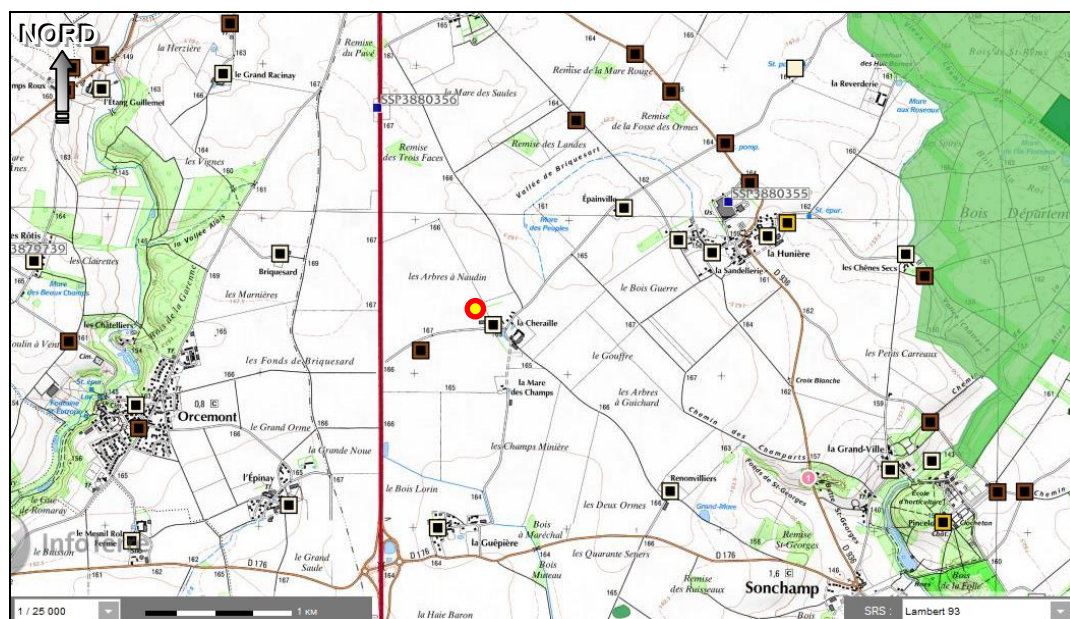


**Situation du forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE à SONCHAMP (78)
par rapport aux secteurs des NATURA 2000 les plus proches**

(Extrait de : infoterre.brgm.fr)

- ❶ NATURA 2000 (Directive Oiseaux) : « Massif de Rambouillet et zones humides proches »
- ❷ NATURA 2000 (Directive Habitats) : « Tourbières et prairies tourbeuses de la Forêt d'Yveline »





Situation du forage projeté par M^r Olivier GOGUE au hameau de CHERAILLE (SONCHAMP – 78)
par rapport aux risques naturels, aux sites industriels et de sols pollués,
aux ouvrages répertoriés à la BSS et aux écoulements superficiels
 (Extrait de : infoterre.brgm.fr)

LÉGENDES

Mouvements de terrain (BRGM-MEDDTL)

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Cavités souterraines abandonnées non minières

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ★ Réseau
- ★ Ouvrage Civil
- ★ Ouvrage militaire
- ★ Puits

Sites industriels Basias, XY centre du site (BRGM/M

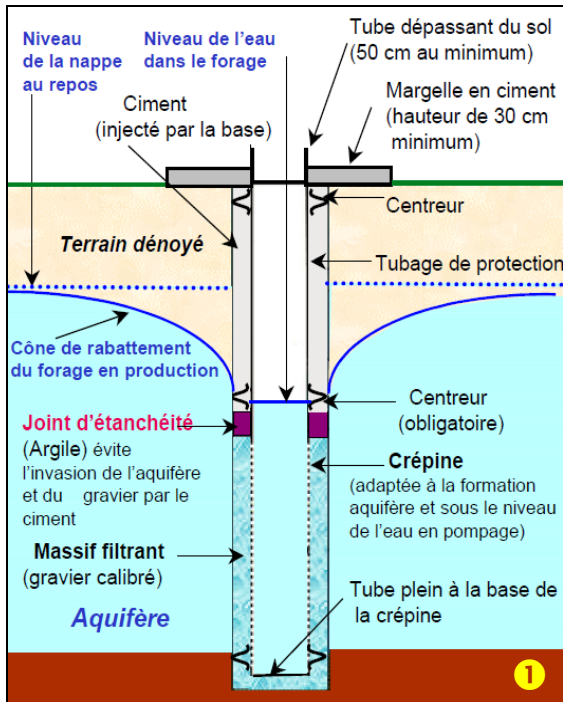
- Sites industriels Basias (XY du centre du site)

BSS - Tous les ouvrages de la Banque du Sous-Sol (BRGM)

- Ouvrages avec géologie vérifiée et documents
- Ouvrages avec géologie vérifiée mais aucun document disponible
- Ouvrages avec géologie initiale et documents
- Ouvrages avec géologie initiale mais aucun document disponible
- Ouvrages sans géologie mais documents disponibles
- Ouvrages sans géologie ni document

AMENAGEMENT DE L'AVANT-PUITS ET DE LA TÊTE DE FORAGE

Le forage projeté par Monsieur Olivier GOGUE au hameau de LA CHERAILLE sur la commune de SONCHAMP (79) pour les besoins en eau de ses grandes cultures sera foncé et complété conformément aux dispositions des **Articles 214-1 à 214-3** du Code de l'Environnement et aux prescriptions mentionnées dans l'**Arrêté du 11 septembre 2003** modifié par l'Arrêté du 7 août 2006 (Cf. → Chapitre II - Section 2 - Article 7) et de la **Norme AFNOR NFX 10-999 d'avril 2007**.



❶ Schéma explicatif d'aménagement D'une tête de forage au-dessus du sol
(D'après l'Arrêté ministériel du 11-sept-03 modifié)

❷ Exemple d'aménagement de tête de forage dédié à l'irrigation de cultures
(Photographie : GéoSen – Juil-20)

Pour son aménagement de génie-civil définitif (Ex. Regard technique, **coulis de ciment en continuité avec la cimentation annulaire**, margelle, corroi en béton, capot de fermeture cadenassé), la tête de forage et la margelle devront dépasser d'au-moins 0,50 m_{/sol}.

La margelle aura une emprise surfacique au sol limitée de **3 à 4 m²**.

La tête de forage sera fermée par un capot de couverture cadenassé (voire étanche si, à l'examen plus approfondi du site qui sera réalisé dans le dossier déclaratif de création de l'ouvrage, le risque d'intrusion d'eaux superficielles par inondation était avéré).

DISTANCES REGLEMENTAIRES

Toujours conformément aux **Articles 214-1 à 214-3** du Code de l'Environnement et aux prescriptions mentionnées dans l'**Arrêté du 11 septembre 2003** (modifié par l'Arrêté du 7 août 2006), comme il sera bien spécifié dans le dossier déclaratif de création du forage, le point d'implantation du forage à exécuter à l'emplacement du sondage préalable respecte la distance minimale réglementaire de **35 m** de toute source potentielle de pollution de l'ouvrage et de la ressource en eau souterraine à capter (conformément notamment à la Circulaire du 9 août 1978 fixant les grands principes de réalisation des ouvrages de captage et de protection des ressources souterraines captées).

Monsieur Olivier GOGUE devra prendre l'engagement qu'aucun épandage de produits phytosanitaires, de lisiers, de fumures animales, de boues de stations d'épuration collectives et de tout autre produit de nature polluante (liquide ou solide et soluble dans l'eau) ne sera pratiqué ou déversé dans un rayon de 50 m autour du forage.